

Le 10 juillet 2023

À cet ajournement de la séance ordinaire du 3 juillet, tenue le 10 juillet 2023, au salon funéraire, au 113, rue Principale, étaient présents : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux sous la présidence de Monsieur Francis Tardif, maire-suppléant. M. Yvon Asselin, maire est absent Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et aucune personne n'assiste à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heure trente-deux (19h32).

117-23

Autorisation achat plaque signalétique

Considérant l'adoption du règlement 459-23 modifiant la numérotation civique sur une partie du territoire pour fin de concordance et de sécurité;
Considérant les propositions reçues de 2 fournisseurs;
Considérant que le type de poteau de la cie Kalitec n'est pas l'équivalent du poteau demandé à la demande de soumission;
Considérant que l'épaisseur et le réfléchissement des plaques ont été bonifiés dans les soumissions

Il est proposé par Marjolaine Lachance appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le contrat des plaques signalétiques à Signalisation de Lévis au prix unitaire de \$50.10 pour environ 425 unités sans installation plus taxes applicables sans transport. La couleur sera fond bleu lettrage blanc. Le tout sera installé par le préposé aux travaux publics à partir du mois de septembre 2023. Le financement sera fait par le montant réservé à cette fin et le montant au budget 2023 à cette fin.

118-23

Autorisation à installer 2 nouveaux arrêts intersection rue de l'Étang et des Roseaux

Considérant la demande de résidants des rues de l'Étang et des Roseaux pour un renforcement de la signalisation pour la vitesse dans leur secteur;
Considérant qu'il y a déjà plusieurs panneaux à l'année de 30km/h demandant à faire attention aux enfants;
Considérant qu'il y a eu 4 silhouettes de sécurité d'installer après réception de celles-ci dans leur secteur;
Considérant qu'après vérification et discussion l'installation de 2 nouveaux arrêts peut être faite à 2 intersections rue de l'Étang et rue des Roseaux;
Considérant que l'installation de saut ralentisseur n'est pas recommandé à cause du bruit, des bris possibles de véhicules et autres inconvénients de ce système;
Considérant qu'une demande a été faite à la SQ d'avoir une attention particulière à certains véhicules du secteur circulant vite;
Considérant que la municipalité invite les résidants à signaler tout véhicule circulant régulièrement trop vite à la SQ ;

Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal demande aux employés municipaux de faire le nécessaire pour faire l'installation de 2 nouveaux arrêts aux intersections rue des Roseaux et de l'Étang dès que cela sera possible

119-23

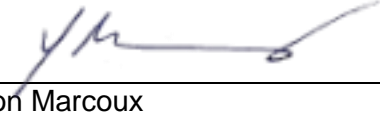
Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.
Il est vingt heures quarante (20h40)

« Je, Francis Tardif, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Francis Tardif
Maire-suppléant



Yvon Marcoux
Directeur général greffier-trésorier